

## Action Radon 2015 : sensibilisation au risque radon

L'Action Radon 2015 débute ce jeudi 1er octobre. Les résultats de la campagne 2014 confirment que l'ensemble du territoire belge est concerné par la problématique du radon. Cette édition vise à nouveau à sensibiliser la population, à stimuler le dépistage du radon et à favoriser les éventuelles actions de remédiation.

Inodore, incolore et insipide, le radon est un gaz naturellement présent dans les sols et les roches. Depuis le sous-sol, il peut s'infiltrer dans n'importe quel bâtiment par les fissures, les équipements sanitaires ou encore les approvisionnements d'eau. Lorsqu'il est inhalé, il atteint les poumons et irradie les tissus, ce qui peut les endommager et provoquer un cancer. Après la cigarette, le radon est la deuxième cause de cancer du poumon dans notre pays. Le risque lié au radon est d'ailleurs nettement accru chez les fumeurs.

En Belgique, pour des raisons liées à la nature du sous-sol, le sud du pays est plus touché par le radon que le nord. Cependant, des études récentes démontrent que le risque de cancer pulmonaire augmente déjà à partir d'une concentration en radon de 100 Bq/m<sup>3</sup>, un niveau que l'on est susceptible de rencontrer sur l'ensemble du territoire belge.

### Les conclusions de la campagne 2014

Avant 2014, les campagnes de mesure du radon se ciblaient sur les régions les plus touchées. En 2014, une campagne de mesure a été organisée sur l'ensemble du territoire belge. En Flandre et à Bruxelles, des mesures ont été réalisées dans 1161 habitations dans des zones à faible risque. 10% de ces habitations présentent un taux de radon supérieur à 100 Bq/m<sup>3</sup>, le niveau proposé par l'Organisation Mondiale de la Santé comme niveau-cible à ne pas dépasser pour les nouvelles constructions. À partir de cette concentration, il est recommandé d'améliorer le renouvellement d'air dans l'habitation.

Dans les provinces wallonnes, on a pu constater sur base de 982 nouvelles mesures que, dans les zones à risque avéré, de nombreuses habitations présentent encore des concentrations élevées qui n'avaient jusqu'alors pas été mesurées. Suite à la campagne 2014, une trentaine de maisons sont en cours de remédiation.

	# mesures	moyenne (Bq/m <sup>3</sup> )	max (Bq/m <sup>3</sup> )	%>100 Bq/m <sup>3</sup>	%>200 Bq/m <sup>3</sup>	%>300 Bq/m <sup>3</sup>	%>400 Bq/m <sup>3</sup>	%>800 Bq/m <sup>3</sup>
Brabant wallon	110	67	1622	29,1	13,6	9,1	6,4	4,5
Hainaut	118	70	371	30,5	11,9	2,5	0,0	0,0
Liège	256	147	2273	63,7	33,2	20,3	12,9	3,5
Luxembourg	315	177	2132	69,2	44,4	30,5	20,6	7,3
Namur	183	115	2186	55,2	22,4	13,1	10,9	3,8
Bruxelles	30	39	359	13,0	2,0	1,0	0,0	0,0
Flandres	1131	41	477	9,3	1,9	0,4	0,1	0,0
total	2143	63	2273	31,0	15,0	9,0	6,0	2,1

### Un nouveau partenaire dans la lutte contre le radon

Depuis cette année, la Cellule Régionale d'Intervention en Pollution Intérieure de Bruxelles Environnement (CRIPI) se joint comme nouveau partenaire dans la lutte contre le radon. Même si Bruxelles n'est pas situé dans une zone à risque avec la présence de roches riches en radon, la campagne de 2014 a démontré que des concentrations élevées peuvent être mesurées en-dehors de

ces zones (donc aussi en Flandre et à Bruxelles), à cause d'un manque de renouvellement d'air dans le bâtiment ou l'utilisation de locaux en sous-sol.

### **Pour être sain, un bâtiment nécessite un renouvellement d'air suffisant**

Une bonne qualité de l'air intérieur du bâtiment est primordiale pour la santé de ses occupants. Le manque de ventilation, particulièrement pendant la période froide de l'année, contribue à augmenter significativement la concentration en radon. La méthode la plus simple et souvent la plus efficace pour s'en préserver consiste donc à ventiler et aérer le bâtiment.

Pour les nouvelles constructions comme pour les rénovations, l'étanchéité à l'air entre la dalle du bâtiment et le sol est de la plus haute importance pour éviter l'exposition au radon. La problématique du radon peut être également préoccupante dans les maisons dites « passives » ou « basse énergie », où l'étanchéité à l'air est maximisée, lorsque la ventilation du bâtiment et le renouvellement de l'air ne sont pas suffisants.

### **Comment détecter le radon ?**

Un simple test suffit ! Utiliser un détecteur est le seul moyen de savoir si l'on est exposé au radon. Ce détecteur doit être placé dans la pièce la plus fréquentée de la maison (le plus souvent une chambre à coucher ou le salon). La mesure s'effectue pendant trois mois, au terme desquels le détecteur doit être renvoyé pour analyse au service qui vous l'a livré.

Du 1<sup>er</sup> octobre 2015 au 31 janvier 2016, le citoyen belge peut commander un détecteur de radon via le site web [www.actionradon.be](http://www.actionradon.be). Le coût du détecteur (analyse comprise et aide éventuelle à la remédiation) est de 20€.

L'Action Radon 2015 est organisée conjointement par l'Agence fédérale de Contrôle nucléaire (AFCN), la Cellule Régionale d'Intervention en Pollution Intérieure de Bruxelles Environnement (CRIPI), et les provinces wallonnes via les Services d'Analyse des Milieux Intérieurs (SAMI) et le Laboratoire d'études et de prévention des Pollutions Intérieures (LPI).

### **Comment remédier à une concentration en radon trop élevée ?**

Lorsque la concentration en radon est trop élevée, les partenaires de la campagne accompagnent le propriétaire dans le processus de remédiation. En fonction du type de construction et du taux mesuré, les actions de remédiation à envisager vont de l'obturation des voies de passage du radon à l'amélioration de la ventilation, jusqu'à l'aspiration de l'air dans le sol sous la dalle.

### **Personnes de contact :**

Pour les questions techniques :

Boris DEHANDSCHUTTER (Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire)

Tel +32 2 289 21 20    Mobile +32 498 970 732

e-mail [Boris.DEHANDSCHUTTER@FANC.FGOV.BE](mailto:Boris.DEHANDSCHUTTER@FANC.FGOV.BE)

Pour les aspects pratiques (organisation/gestion) :

Sandrine BLADT (BRUXELLES-ENVIRONNEMENT)

Tel +32 2 563 17 17    Mobile +32 497 599 361

e-mail [sandrine.bladt@environnement.brussels](mailto:sandrine.bladt@environnement.brussels)